

**Le sénateur Flynn:** Les ordinateurs vérifieront toutes les déclarations.

**Le président:** Oui.

**Le sénateur Flynn:** Vous ne semblez pas priser l'importance exagérée que j'attribue aux ordinateurs dans votre ministère. Je comprends votre point de vue, mais il n'empêche que c'est ainsi.

**M. Thompson:** Le ministère du Revenu national utilise aussi les ordinateurs dans une certaine mesure.

**Le sénateur Flynn:** Par expérience, je peux dire que si l'ordinateur n'enregistre pas un versement fait à l'ordre du gouvernement, il s'écoulera beaucoup de temps avant de le retrouver.

**Le sénateur Cook:** Vous savez ce qu'on dit à propos de la programmation des ordinateurs: «Les résultats sont fonction de la qualité des données à l'entrée».

**Le président:** Nous avons déjà discuté des deux articles importants du bill.

**Le sénateur Carter:** Avant de poursuivre, monsieur le président, j'aimerais m'assurer que j'ai bien saisi la question. La somme de \$100 se trouve ramenée à \$50, étant donné que seulement la moitié des gains en capital est imposable, puis vous prenez 40 p. 100 de ce chiffre, ce qui nous donne \$20 et le montant remboursable s'obtient en calculant 91.25 p. 100 des \$20 au lieu de passer par toutes les opérations mathématiques que vous avez faites. Est-ce bien cela?

**M. Thompson:** C'est exact. Le montant remboursable équivaut à 91.25 p. 100 des \$20.

**Le sénateur Carter:** Et cela constitue le montant net après déduction la quotité d'ordre fédéral et provincial?

**M. Thompson:** Oui.

**Le président:** Il nous reste encore les deux articles transitoires du bill et je crois qu'ils sont bien clairs. En principe, les articles transitoires du bill assurent un fondement légal aux avantages qui sont accordés en 1972, c'est-à-dire qu'ils permettent aux intéressés de s'en prévaloir durant toute la période prescrite, y compris l'année 1971.

Ces articles assurent cette autorité transitoire, n'est-ce pas monsieur Thompson?

**M. Thompson:** C'est exact, pour coordonner la période transitoire selon la façon dont l'année financière chevauche la date du 1<sup>er</sup> janvier 1972.

**Le président:** En réalité, les articles portent sur le chevauchement des années financières.

**M. Thompson:** Oui.

**Le président:** Y a-t-il d'autres questions, sinon le Comité est-il d'accord que nous fassions rapport du bill sans amendements?

**Des voix:** D'accord.

**Le président:** Je vous remercie beaucoup, monsieur Thompson. Nous vous savons gré de votre exposé, ainsi que des cours de mathématiques supérieures que vous nous avez dispensés ce matin.

La séance est levée.

Publié en conformité de l'autorité du Sénat par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada

En vente au siège d'Information Canada, Ottawa, Canada

BRANCHE DU MERCREDI 14 JUIN 1972

Compte rendu d'une réunion de travail portant sur les modalités d'étude à adopter relativement aux questions soulevées au Comité, en vertu de l'Ordonnance de révoque du 14 mai 1972.

APPENDICE: Étude comparative des  
et des recommandations  
Banques et du Commerce